



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-19458>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **26-19458**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-98597

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 04/09/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : VILLE DE NICE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 210 600 888 00015

Ville : Nice cedex 4

Code postal : 06364

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : 25V1139 - INVENTAIRE BOBINES LONG METRAGE

Code CPV principal - Descripteur principal : 92500000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation est lancée suivant la procédure : Marché à procédure adaptée - articles R.2123-1-3° et R.2123-2 du Code de la commande publique Mini : 10 000,00 euro(s) HT / Maxi : 218 000,00 euro(s) HT Durée de 1 an - non reconductible Estimation annuelle : 190 000 euros HT

Critères d'attribution : Les critères d'attribution sont: La valeur technique 60/100 Le prix 25/100 Les performances en matière de protection de l'environnement 15/100

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

L'attributaire : LTC PATRIMOINE 30-32 rue de la Plaine 75020 Paris - Le candidat retenu a proposé un montant prévisionnel à la PFU de 191 026,00 Euros HT. Notifié le 23/02/2026 Pas de sous-traitance Date de conclusion du contrat 23/02/2026 Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'article R 421-1 du code de justice

administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 23/02/2026 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer. L'Instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Nice

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/02/2026